Le 17 Septembre 2019

SPL Port HERACLEA
port@cavalaire.fr
M. Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE
Réf. : PL/MEQF/VC/PORT/N°**565**
Réf. à rappeler dans toute correspondance

RAPPORT D'ACTIVITE – CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SPL Port Heraclea concernant l'exercice 2018 1er exercice sur 6 mois

Suivant l'article L225-17 du code du commerce et l'article L3131-5 du Code de la commande publique

Identité : SPL Port Heraclea
Création : 1er juillet 2018
Capital : 360.000€
Composition : 1.000 actions
Répartition :

- 98% commune de Cavalaire-sur-Mer,
- 1% commune de La Croix-Valmer,
- 1% commune du Rayol-Canadel

Versement du capital par la CDC le 21/08/2018
N°SIRET : 84159382500018 obtenu le 7 août 2018
Période d'exercice : calendaire
Premier exercice de 6 mois : 01/07/2018 au 31/12/2018

Gouvernement d'entreprise (loi SAPIN II) :

Conseil d'administration :

Nombre d'administrateurs : 14 (12 représentants et élus de Cavalaire-sur-Mer, 1 représentant et Maire de La Croix-Valmer et 1 représentant et Maire du Rayol-Canadel,
Président Directeur-Général : Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire-sur-Maire.
La Direction Générale est exercée par le Président du Conseil d'Administration.
Nombre de conseils d'administration réunis en 2018 : 3

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions des mandataires sociaux :

- Pour la commune de Cavalaire-sur-Mer ; (Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Pascale BAGNAUD, Sylvie CARATTI, Jean-Pascal DEBIARD, Jean-Paul DUBOIS, Céline GARNIER, Sylvie GAUTIER, Patrick GUIMELLI, Jean-Luc LAURENT, Michel LINDEBOOM, Christophe ROBIN),
- Pour la commune de La Croix-Valmer, Bernard JOBERT, son Maire en exercice,
- Pour la commune du Rayol-Canadel, Jean PLENAT, son Maire en exercice,

Conventions réglementées :

- Délibération Municipale en date du 14 décembre 2017,
- Contrat de concession signé le 6 juillet 2018,
- Convention de mise à disposition du personnel de la commune du 23 juillet 2018

Contrôle analogue exercé par le Comité d'engagement composé de :

- 2 élus permanents ayant droit de vote, Philippe LEONELLI (Maire de Cavalaire-sur-Mer) et Olivier CORNA (1er adjoint et élu déléguer au Port de la commune de Cavalaire-sur-Mer),
- 2 techniciens ayant un rôle de conseil, sans droit de vote, Patrice VECCHI (Directeur Général des Services de la commune de Cavalaire sur Mer) et Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE (Directeur du Port Heraclea),
- En cas d'opérations effectuées par la SPL sur le périmètre géographique des deux autres communes actionnaires, présence de l'élu administrateur de la commune concernée avec droit de vote et d'un conseillé,

Nombre de comités d'engagement réunis en 2018 : 2

Rémunérations des mandataires sociaux versées en 2018 :

- Jetons de présence = 0€,
- Rémunérations = 0€

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Aucun

Informations générales et faits marquants :

Contrôle analogue :

La Société Publique Locale Port Heraclea est une société publique « in-house ».

En effet, le contrôle exercé par ses actionnaires est équivalent à celui qu'il exerce sur leurs propres services. Ce contrôle est effectué par le comité d'engagement.

La naissance :

La SPL devait être créée pour le 1er janvier 2018 et disposer des compétences à cette date pour pouvoir gérer l'ensemble des deux bassins et accueillir le personnel du port à gestion privée, dont la concession était arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Les dates de création ont d'abord été repoussées au 1er avril puis au 1er juillet 2018 avec transfert des compétences au 6 juillet 2018.

Le capital a été versé par la CDC sur le compte de la SPL le 21 aout 2018.

De multiples difficultés ont dues être surmontées :

- Le décalage de la date de création,
- La prise en charge des anciens salariés de la SACNPPC,
- La fusion du personnel des bassins à gestion publique et privée avec migration de statut du personnel...
- Le changement de gestionnaire du port au milieu de l'année avec maintien des contrats, le tout, au beau milieu de la saison,

Capitainerie – SPL Port HERACLEA
59 Rue de la Digue – 83240 CAVALAIRE SUR MER
Tél. : 04 94 64 17 81 – Téléscopie : 04 94 64 67 06 – port@cavalaire.fr – VHF canal 9

- La coexistence entre des règles spécifiques aux sociétés publiques et à la gestion des sociétés privées,
- La découverte d'un nouveau support de gestion, la SPL. En effet, il n'existe que très peu de gestionnaires ayant opté pour ce nouveau support de gestion car il est très récent. Le rapprochement avec la SPL des Ports de Menton est une priorité pour échanger sur nos méthodes de fonctionnement

Tout cela a été surmonté grâce au soutien fort des dirigeants, du personnel et des plaisanciers.
Au fil du temps, l'activité a été stabilisée et a permis, à la fin du 1er exercice, de dégager une redevance domaniale 2018 pour la commune de 440.000€.
Cette redevance est bien supérieure au prévisionnel qui tablait sur une redevance de 640.000€ sur 12 mois.

L'année 2018

Comme indiqué précédemment, 2018 a été une année très particulière pour la gestion portuaire.
En effet, au 1er janvier 2018, avec la fin de la concession de la SACNPPC, le port voyait la gestion, de ses deux bassins, unifiée.
Des bassins de taille équivalente mais de culture très différente sont, dorénavant, gérés par la même entité, qui plus est, publique, une régie dans un premier temps, puis une société publique.

De plus, 2018 a vu travailler ensemble des agents de droit public et des salariés de droit privé avec pour objectif d'unifier les statuts vers des statuts de droit privé.
En effet, durant le 1er semestre 2018, la gestion était assurée par la commune de Cavalaire-sur-Mer via la régie du port public et le budget annexe du port.
Les agents de droit public provenant du port à gestion publique et des salariés de droit privé provenant de la SACNPPC devant intégrer la même organisation.

Le transfert des compétences au profit de la SPL ne s'est opéré qu'au début du 2ème semestre 2018.
Durant l'année 2018, l'objectif était que le changement d'opérateur en cours d'année devait être le plus transparent possible pour les plaisanciers. Néanmoins, il a considérablement perturbé le logiciel de gestion de port qui devait maintenir des contrats sur l'intégralité de la période.

Au fur et à mesure du second semestre 2018, nous avons progressivement stabilisé la trésorerie puis la comptabilité pour aboutir à un résultat très satisfaisant.

Du fait des difficultés rencontrées courant 2018, pour le transfert comptable du logiciel gestion de Port vers le logiciel de comptabilité, une requête, en prolongation de 3 mois du délai légal d'approbation des comptes, a été demandée auprès du Tribunal de Commerce de Fréjus. Cette dernière a été acceptée par le Président du Tribunal de Commerce et porte la limite de la dépose des comptes au 30 septembre 2019.

Les comptes 2018

Présentation et distribution des comptes

Le total bilan est de :	7.882.221€
Le chiffre d'affaires s'établit à :	1.568.439€
Le résultat est un bénéfice qui s'élève à :	21.460€

Philippe LEONELLI
Président Directeur Général

Capitainerie – SPL Port HERACLEA
59 Rue de la Digue – 83240 CAVALAIRE SUR MER